



Informations Municipales

NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal a été amené à émettre en séance un avis sur le dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir pris connaissance des différents documents et délibéré, le Conseil Municipal a donné à l'unanimité un avis très favorable au dossier.

AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE HUMIDE SITUÉE DANS LE CENTRE BOURG

Après consultation du CAUE, la parcelle a fait l'objet d'un projet d'aménagement en partenariat avec le SAGE du bassin versant du Ciron. Le site est situé dans un périmètre classé par la directive NATURA 2000 et identifié « zone humide » sur l'inventaire établi par les services en 2016.

Ce classement a permis à la commune de déposer auprès de l'agence de l'eau « Adour Garonne » une demande de subvention pour son aménagement.

L'agence « Adour Garonne » nous a fait part de sa décision de participer au financement de l'opération et a adressé un arrêté à la commune lui attribuant une subvention d'un montant de 21 730 euros, soit 40 % du coût de l'opération.

PROJET D'INSTALLATION SUR LA COMMUNE D'UN ÉQUIPEMENT DE BALNÉOTHÉRAPIE

La SCI SANMAR a proposé à la commune pour réaliser son projet de faire l'acquisition d'une parcelle de 1000 m² située section n°52 au lieu dit « la gare ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'unanimité pour la vente de la parcelle citée, à la SCI SANMAR pour un montant de 15 000 euros, considérant que les travaux de viabilisation de la parcelle restent à la charge de l'acquéreur.

CUISINE CENTRALE

Le Président de la CDC du Sud Gironde a saisi la commune d'une demande pour fournir les repas de l'ALSH communautaire de Villandraut les mercredis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de répondre favorablement à la CDC du Sud Gironde et de fixer le prix des repas de la manière suivante :

- Repas enfant : 3 euros
- Repas adulte : 4 euros

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

La CDC du Sud Gironde dont fait partie notre commune doit mettre à jour ses statuts en application de l'arrêté préfectoral du 24/11/2016 qui élargit le périmètre de la CDC en intégrant le territoire de 8 communes de l'ancienne CDC des Côteaux Macariens.

D'autre part, vu les évolutions réglementaires annoncées dans le cadre de la loi des finances 2018, le Président de la CDC a proposé aux communes de ne pas se précipiter pour prendre de nouvelles compétences.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a donné à la majorité un avis favorable à la modification des statuts de la CDC du Sud Gironde.

INFORMATIONS DIVERSES

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder une indemnité au taux de 50 % pour l'année 2017 calculée selon les bases de l'arrêté interministériel.

AMÉNAGEMENT DES TRAVAUX ENTREPRIS SUR LA COMMUNE

- **Revêtement des trottoirs**

Les travaux engagés dans le cadre du programme d'investissement du budget 2017 sont en cours. Les travaux doivent être terminés à la fin du mois de novembre. Le coût financier de cette tranche est de 200 000 € financés en totalité sur les ressources propres de la commune.

- **Passerelle**

Les travaux de construction de la nouvelle passerelle au-dessus du ruisseau La Hure dans le centre bourg sont en cours. Les massifs en béton supportant la passerelle ont été coulés par l'entreprise « GARBAY ».

Les éléments constituant la future passerelle seront mis en place à la fin du mois de novembre. Le nouvel équipement sera ouvert au public pour les fêtes de fin d'année.

Les travaux réalisés, d'un montant de 93 900 €, sont financés sur les ressources propres de la commune.

- **Église**

Suite aux recherches archéologiques réalisées autour du bâtiment, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître à la commune ses recommandations pour effectuer les travaux de restauration. La procédure va retarder leur réalisation. En conséquence, une première tranche consistera à installer autour du bâtiment un drain permettant d'assainir les murs. Après une période de séchage qui reste à évaluer et qui nous sera précisée par l'architecte, les travaux de ravalement des façades du bâtiment pourront être entrepris.

BONS POUR LES NOUVEAUX-NÉS DE LA COMMUNE

La Caisse d'Épargne octroie à chaque enfant né dans l'année et dont les parents sont domiciliés sur la commune une somme de 20 euros en contrepartie de l'ouverture d'un Livret A d'épargne.

La commune a la possibilité de compléter ce dispositif. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de verser la somme de 30 euros à chaque nouveau-né et d'autoriser le Maire à signer avec la Caisse d'Épargne une convention de partenariat.

ARBRE DE NOËL MUNICIPAL

La commune organise l'arbre de Noël municipal le **Dimanche 17 Décembre 2017 à 15 heures** à la salle des fêtes à l'intention des enfants résidant à Saint-Symphorien (dès la naissance jusqu'à leur scolarisation en CM2).

Une invitation sera adressée aux familles concernées dans le courant du mois de novembre.

Les personnes répondant à ces critères qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priées de se faire connaître le plus rapidement possible en téléphonant au 05.56.25.72.89.

DISTRIBUTION DE SACS POUBELLE (RAPPEL)

Le SICTOM du Sud Gironde a décidé pour l'année 2017 de doter de sacs poubelle les habitants et les professionnels du territoire sur lequel il intervient. La dotation de chacun peut être retirée au secrétariat de la mairie aux heures normales d'ouverture.

Foyer 1 et 2 personnes	3 rouleaux de 50 litres
Foyer 3 et 4 personnes	3 rouleaux de 100 litres
Foyer 5 personnes et plus	4 rouleaux de 100 litres
Professionnels	3 rouleaux de 100 litres

GARDE CHAMPÊTRE MUNICIPAL

Le garde champêtre municipal a été assermenté par le Procureur de la République. Ainsi, pour toute infraction routière (stationnement, circulation, non respect de la signalétique...), divagation d'animaux domestiques, dépôts d'ordures sauvages, etc..., il pourra être amené à verbaliser par le biais d'un procès verbal électronique.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire,
Guy Dupiol



MAIRIE

Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN

Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14

E-Mail : commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr

Site : www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr

I.P.N.S